

62^e Conférence régionale canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth

Association parlementaire du Commonwealth (APC)

Victoria, Colombie-Britannique

5 au 9 juillet 2026

Délégation québécoise

- M^{me} Marie-Louise Tardif (Laviolette–Saint-Maurice), députée et vice-présidente de la section québécoise à la région canadienne de l'APC, représentante suppléante de la section du Québec au réseau des Femmes parlementaires du Commonwealth (FPC) de la région canadienne.
- Conseillère en relations interparlementaires et internationales

Contexte

La Conférence régionale canadienne de l'APC a lieu annuellement selon une rotation prédéfinie entre les sections membres (assemblées législatives des provinces et des territoires et parlement fédéral). Cette 62^e édition, organisée par l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, a regroupé 76 délégués (parlementaires et fonctionnaires parlementaires) autour de huit séances thématiques de travail.

Le Conseil régional canadien, qui regroupe les présidents et présidentes des assemblées législatives, le représentant ou la représentante de la section fédérale de l'APC ainsi que la présidente du réseau des FPC de la région canadienne, s'est également réuni dans le cadre de la Conférence afin de traiter des affaires courantes de la région.

De plus, en amont de la Conférence régionale avait lieu la conférence annuelle des FPC de la région canadienne, qui proposait quatre séances thématiques de travail destinées aux femmes parlementaires. La veille, le comité directeur des FPC de la région canadienne s'est également réuni pour discuter des objectifs et des initiatives du réseau.

Objectifs et résultats

Assurer la présence active de l'ANQ au sein des instances de la région canadienne de l'APC, favoriser le partage de bonnes pratiques entre pairs, échanger sur les enjeux et défis communs aux assemblées législatives de la région canadienne et positionner l'ANQ en tant que leader sur la scène canadienne.

- La délégation québécoise a participé activement à toutes les activités organisées dans le cadre de la Conférence : séances thématiques de travail, réunion du Conseil régional, réunion du comité directeur des FPC, conférence annuelle des FPC, activités protocolaires organisées par la section hôte.
- La représentante suppléante de la section du Québec au sein du réseau des FPC a pris part à la réunion de son comité directeur. Elle a notamment pris la parole pour partager les récentes initiatives prises à l'Assemblée nationale pour promouvoir les femmes. Elle a ainsi présenté la deuxième édition du programme de jumelage entre jeunes femmes et femmes parlementaires qui a été organisée à l'Assemblée nationale en novembre 2025, a mentionné la création du Prix Femmes engagées et a souligné l'inauguration de l'Espace Femmes engagées dans le pavillon d'accueil de l'Assemblée nationale. Elle a également partagé, sur le plan législatif, l'adoption de la loi surnommée « loi Gabie Renaud » et qui vise principalement à permettre la communication des antécédents judiciaires d'un partenaire intime qui pourrait présenter un risque pour la sécurité d'une personne ou de son enfant.
- La délégation du Québec a également participé à la conférence annuelle des FPC de la région canadienne organisée en amont de la Conférence régionale. Plusieurs panélistes au parcours inspirant ont partagé au cours de la journée leurs expériences, notamment en ce qui a trait à la place des femmes dans la sphère publique. La représentante de la section du Québec a elle-même fait une présentation sur les mesures mises en place à l'Assemblée nationale pour retenir les femmes en politique. Elle a ainsi abordé la Politique en matière de prévention et de traitement des situations d'incivilité, de conflits et de harcèlement psychologique et sexuel au travail de l'Assemblée nationale et a mis en valeur les différentes mesures mises en place pour favoriser la conciliation travail-famille, notamment la halte-garderie. Elle a également profité de cette tribune pour présenter le Cercle des femmes parlementaires de l'Assemblée nationale, incluant son fonctionnement, son financement, ses activités, son programme de mentorat, etc. Cette présentation a suscité beaucoup d'intérêt, puisque l'Assemblée nationale est le seul parlement au Canada à avoir institutionnalisé un tel forum non partisan visant à réunir l'ensemble des femmes parlementaires.
- Dans le cadre d'une séance consacrée à l'actualité parlementaire des sections, la députée québécoise a brossé un portrait des développements récents sur le plan parlementaire au Québec. Elle a mentionné l'assermentation d'une nouvelle première ministre du Québec le 15 avril dernier, l'ouverture de la troisième session de la législature trois



semaines plus tard, ainsi que les élections générales à venir le 5 octobre prochain. Sur le plan législatif, la députée a souligné l'adoption de quelques projets de loi en toute fin de législature, dont la loi faisant passer le nombre de circonscriptions de 125 à 127. Enfin, elle a annoncé que les travaux de rénovation de la Salle de l'Assemblée nationale étaient terminés et que les parlementaires pourront siéger, comme prévu, dans la Chambre rénovée dès le début de la prochaine législature à l'automne 2026.

- Par ailleurs, la députée québécoise a pris la parole comme panéliste lors d'une séance de travail thématique sur les innovations numériques et technologiques permettant de favoriser le rapprochement des parlements avec les citoyens. Elle a abordé l'utilisation des outils numériques et technologiques par l'Assemblée nationale pour favoriser l'accès aux travaux parlementaires, pour faciliter la participation citoyenne et pour rapprocher le parlement de la population. La députée a ainsi mis de l'avant plusieurs initiatives : la diffusion de la période des questions et réponses orales en langage des signes ; l'utilisation de l'intelligence artificielle pour l'aide à la retranscription des débats ; l'utilisation de la visioconférence pour entendre des témoins en commission parlementaire ; la diffusion en direct sur YouTube de la période des questions et réponses orales ; l'usage des consultations en ligne et des commentaires en ligne pour permettre à la population de s'exprimer sur les mandats en cours ; la création du « Parcours Mur à Mur », une visite autonome du parlement que peuvent faire les visiteurs à l'aide de leur appareil mobile ; ainsi que le développement des expositions virtuelles de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Cette présentation a aussi été l'occasion pour la députée de mettre de l'avant la stratégie de communication sur les médias sociaux de l'Assemblée nationale. Ce volet a grandement intéressé les participants qui ont pu constater tout le dynamisme de l'Assemblée nationale sur les différentes plateformes numériques, autant sur le plan informatif qu'éducatif.
- La délégation du Québec a aussi activement pris part aux autres séances thématiques proposées, que ce soit en partageant les bonnes pratiques de l'ANQ ou en échangeant avec les panélistes. Les autres séances portaient notamment sur l'engagement et la confiance des citoyens envers la démocratie, la diplomatie parlementaire, la mobilisation des jeunes et des personnes issues de l'immigration au sein des institutions parlementaires, la résilience des parlements face à la polarisation du débat public, ainsi que le déclin de la civilité et de la collaboration transpartisane dans les parlements.
- Enfin, la députée a également participé à la réunion du Conseil régional canadien en remplacement de la présidente de l'ANQ. Le Conseil régional a notamment adopté le budget de la région, discuté des activités à venir au sein de l'APC et donné le mandat au secrétaire-trésorier de proposer une mise à jour du règlement de la région canadienne de l'APC. La députée est intervenue pour souligner l'importance d'assurer une interprétation simultanée en français et en anglais lors des activités de la région. Elle a également proposé que le soutien financier accordé à la section hôte pour les services d'interprétation soit automatiquement offert pour l'ensemble des activités régionales et qu'il soit formellement inscrit dans le règlement.



Entretenir les relations interparlementaires de l'ANQ avec les différentes assemblées législatives de la région canadienne.

- L'ANQ a trois ententes bilatérales avec des parlements de la région canadienne, soit l'Assemblée législative de l'Ontario, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick et la Chambre d'Assemblée de Terre-Neuve-et-Labrador. Des parlementaires et fonctionnaires parlementaires de ces trois sections étaient présents à la Conférence, permettant aux membres de la délégation québécoise d'échanger régulièrement avec eux.
- En outre, au cours de la Conférence, les membres de la délégation de l'ANQ ont pu rencontrer et discuter avec des parlementaires issus de toutes les assemblées législatives de la région canadienne. Étaient présentes des délégations parlementaires représentant les sections suivantes : l'Alberta, la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, le Nunavut, l'Ontario, la Saskatchewan, Terre-Neuve-et-Labrador, les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon ainsi que la section fédérale (Chambre des communes et Sénat).

Renforcer la relation de l'ANQ avec le siège de la *Commonwealth Parliamentary Association* (CPA), le volet international de l'APC.

- Au cours des dernières années, l'ANQ a été très présente auprès de la CPA et de ses 180 parlements membres grâce à son engagement et à son partage d'expertise au sein de l'organisation. L'ANQ participe ainsi chaque année à la Conférence parlementaire du Commonwealth et soumet régulièrement des articles à la revue *The Parliamentarian*, publiée par la CPA.
- Dans le cadre de cette conférence régionale canadienne, la délégation québécoise a pu s'entretenir à plusieurs reprises avec un représentant de la CPA, présent à Victoria. Ils ont notamment pu discuter des différentes initiatives développées par la CPA.

Accentuer la présence du français dans les activités de la région canadienne de l'APC.

- Conformément à son règlement, les activités de la région canadienne de l'APC doivent se tenir en anglais et en français, avec interprétation simultanée. La participation active de la section du Québec a ainsi permis d'assurer une présence notable du français lors de l'évènement, puisque les présentations de la parlementaire québécoise ont été faites en français.

Statistiques

76 participantes et
participants

14 parlements
représentés

9 présidentes ou
présidents de
parlement présents

Suivi

Suivant la rotation régionale, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick sera l'hôte de la 63^e Conférence régionale canadienne à Fredericton, en juillet 2027.

La prochaine activité de la région canadienne de l'APC sera le colloque régional canadien qui se tiendra à Saint John's, à l'invitation de la Chambre d'Assemblée de Terre-Neuve-et-Labrador, en octobre 2026. En raison des élections générales au Québec, l'ANQ n'y participera pas.

De plus, la prochaine activité internationale de l'APC sera la 69^e Conférence parlementaire du Commonwealth, qui se tiendra du 13 au 18 septembre 2026. L'ANQ ne pourra également pas y participer en raison des élections législatives.

Dépenses

Mme Marie-Louise Tardif, (Lavoie-Saint-Maurice), députée et vice-présidente de la section québécoise à la région canadienne de l'APC, représentante suppléante de la section du Québec au réseau des Femmes parlementaires du Commonwealth (FPC) de la région canadienne.

Transport	1 684,86 \$
Repas	333,70 \$
Hébergement	2 383,02 \$
Frais d'inscription	400,00 \$
Divers	150,00 \$
Sous-total	4 951,58 \$

Conseillère en relations interparlementaires et internationales

Transport	1 610,19 \$
Repas	333,70 \$
Hébergement	2 383,02 \$
Frais d'inscription	400,00 \$
Divers	150,00 \$
Sous-total	4 876,91 \$

Sous-totaux globaux

Transport	3 295 \$
Repas	667 \$
Hébergement	4 766 \$
Frais d'inscription	800 \$
Divers	300 \$
TOTAL	9 828 \$